

## Le principe de la demande implicite<sup>1</sup>

Jean-Marie Harribey

*Le Monde*, 20 mars 2001

Depuis vingt ans s'est progressivement imposée l'idée selon laquelle l'implication de l'Etat et des collectivités publiques dans l'économie aurait atteint un niveau trop élevé, au point de faire franchir aux "prélèvements obligatoires" un seuil insupportable. Insupportable pour les individus et les entreprises qui s'en acquittent. Et insupportable pour l'ensemble de l'économie qui serait pénalisée par le "détournement" de ressources vers le secteur public qui auraient été mieux employées par les agents privés s'ils avaient pu en conserver l'usage. Ces deux considérations ont été abondamment diffusées par le biais, d'une part, d'un adage érigé en loi économique, "trop d'impôt tue l'impôt", qui n'est que la traduction populaire – ou populiste – d'une courbe plus savante connue sous le nom de Laffer, et, d'autre part, de l'effet d'éviction de l'investissement privé par l'investissement public.

Dans ce contexte idéologique, les décisions de plusieurs gouvernements européens de réduire les impôts étaient attendues impatientement par tous les lobbies anti-impôt : une baisse de 291 milliards de francs en Allemagne de 1998 à 2005, et de 200 milliards en France de 2000 à 2003. Leur justification fondamentale est que l'activité menée sous la responsabilité de l'Etat serait gaspilleuse, sous-optimale et cause de marasme économique.

Pour contester le bien-fondé de ces décisions, on peut invoquer le fait qu'il n'y a pas de prélèvements nets puisque les services publics et la protection sociale sont la contrepartie positive des impôts et cotisations sociales. On peut aussi insister sur l'aspect redistributif des prélèvements qui, quoique modeste, n'en est pas moins réel. On peut enfin faire remarquer qu'il est impossible de déterminer à l'avance si les contribuables travailleront plus pour compenser une hausse éventuelle de l'impôt ou moins pour en atténuer la charge. Mais cela ne suffit pas. Il faut porter l'argumentation contre la pensée libérale au niveau théorique, c'est-à-dire lui opposer une réfutation *logique*. A cette seule condition, la légitimité de l'intervention publique aura quelque chance d'être retrouvée. Voici une proposition pour aller dans ce sens.

Elle part du concept keynésien d'anticipation et elle suggère d'en étendre le champ d'application à toutes les activités. Il y a dans notre système économique deux catégories d'agents producteurs : les entreprises privées et la collectivité publique. Comme l'expliqua Keynes, les premières décident de produire quand elles anticipent des débouchés – la demande dite effective – pour leurs marchandises qui répondent à des besoins solvables. Elles réalisent alors des investissements et mettent en circulation des salaires. La vente sur le marché valide cette anticipation, la mévente la sanctionnerait. Quant aux administrations publiques, anticipant l'existence de besoins collectifs, elles réalisent des investissements publics et embauchent aussi. Dans ce second cas, la validation est effectuée *ex ante* par une décision collective et se confond avec l'anticipation. Dans les deux cas, l'injection de monnaie sous forme de salaires et investissements privés et publics lance la machine économique et elle engendre la production de biens privés marchands et de biens publics non marchands. De la même façon que les salaires versés vont *ensuite* être dépensés pour acheter les biens marchands, le paiement de l'impôt vient, *après* que les services collectifs sont produits, exprimer l'accord de la population pour que soient assurées l'éducation, la

---

<sup>1</sup> Texte publié en partie par *Le Monde* sous le titre « La légitimité économique de la dépense publique ».

protection sociale, la sécurité et la justice. L'anticipation de services publics et leur production par les administrations publiques précèdent donc logiquement leur "paiement" de type collectif par les usagers.

On pourrait objecter que les impôts de l'année  $n$  servent à payer les dépenses publiques de l'année  $n+1$  et ainsi de suite. Mais cet argument déplace la discussion du plan logique au plan historique et la recherche d'une chronologie débouche sur une impasse du type de la poule et l'œuf. Il convient donc d'apporter une réponse logique à un problème d'ordre logique : l'économie capitaliste étant une économie monétaire, pourrait-on effectuer des prélèvements sur une base qui n'aurait pas encore été produite et, pis, qui devrait résulter de ces prélèvements ? Puisque c'est logiquement impossible, le retournement s'impose : la production non marchande et les revenus monétaires qui y correspondent précèdent les prélèvements.

Contrairement à l'opinion dominante, les services publics ne sont donc pas fournis à partir d'un prélèvement sur quelque chose de pré-existant. Leur valeur monétaire, mais non marchande, n'est pas ponctionnée et détournée ; elle est *produite*. Dès lors, dire que l'investissement public évince l'investissement privé n'a pas plus de sens que dire que l'investissement de Renault évince celui de Peugeot-S.A. ou d'Aventis. Enfonçons le clou : dire que les salaires des fonctionnaires sont payés grâce à une ponction sur les revenus tirés de la seule activité privée n'a pas plus de portée que si l'on affirmait que les salaires du secteur privé sont payés grâce à une ponction sur les consommateurs, car ce serait ignorer que l'économie capitaliste est un circuit dont les deux actes fondateurs sont la décision privée d'investir pour produire des biens et services marchands et la décision publique d'investir pour produire des services non marchands.

En d'autres termes, les prélèvements obligatoires sont des *suppléments obligatoires consentis* socialement et leur paiement permet qu'ils soient renouvelés de période en période. Mais la pérennité de la production de services collectifs se heurte à une contradiction que seul le débat démocratique peut aider à dépasser : la demande de services collectifs par la société n'est qu'*implicite* car il existe un écart entre le consentement *collectif* à leur existence et les réticences *individuelles* au paiement de l'impôt qui sont nourries à la fois par les profondes inégalités devant celui-ci et par la croyance, entretenue par l'idéologie libérale, que le paiement de l'impôt est contre-productif et spoliateur. Selon celle-ci, seule la production pour le marché serait légitime car elle seule engendrerait de la valeur. Mais de quelle valeur s'agit-il ? Il s'agit de valeur contenant un profit pouvant être approprié par des personnes ou des groupes privés. En face, l'activité publique ne produit ni valeur marchande ni profit, mais elle produit de la valeur d'usage, c'est-à-dire de la richesse, utile socialement, et bénéficiant même à l'activité privée sous forme d'externalités positives dont les économistes néo-classiques ont découvert récemment les vertus. Mais, en niant la vieille distinction entre valeur d'échange et valeur d'usage, c'est-à-dire entre valeur et richesse, établie par Aristote et remise à l'honneur par Smith, Ricardo et Marx, en assimilant les deux notions, les économistes néo-classiques laissent accroire que la satisfaction de tous retirée des valeurs d'usage ne peut provenir que de l'extension perpétuelle des valeurs d'échange, c'est-à-dire de la marchandisation du monde et donc du recul des services publics.

En rendant explicite la demande implicite de services collectifs et de protection sociale, l'Etat en fait un principe d'action dont la logique avait été posée par Keynes. Pour en asseoir la théorie, il suffit d'élargir son concept d'anticipation aux décisions de dépenses publiques : celles-ci sont prises au nom du principe de la *demande implicite anticipée*.